



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Etudiants

Question écrite n° 16436

Texte de la question

M Thierry Mandon appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports, sur le probleme du financement des etudes. Il est actuellement prevu, en effet, d'amener 80 p 100 d'une classe d'age au baccalaureat d'ici a dix ans. La realisation de cet objectif portera le nombre d'etudiants a environ 2 millions en l'an 2000. Ce million d'etudiants supplementaire proviendra de toute evidence des milieux ouvriers ou employes, actuellement sous-representes dans l'enseignement superieur ; pour cela, il faudra donner a ces jeunes les moyens de parvenir au baccalaureat, puis de poursuivre des etudes. Or le systeme de bourses ne repond que tres partiellement aux besoins actuels : pour l'annee 1987-1988, 187 000 etudiants beneficiaient d'une bourse (soit moins de 20 p 100 de la population qui pourrait y pretendre) dont le montant moyen (environ 10 500 francs par an pour 1987-1988) s'avere tres modeste. Il lui demande, en consequence, son opinion sur ce probleme dont depend la democratisation des etudes et quelles sont ses intentions dans ce domaine.

Texte de la réponse

Reponse. - Il convient de rappeler qu'en application d'un decret du 1er septembre 1934, les etudiants non boursiers peuvent solliciter l'octroi d'un pret d'honneur aupres du recteur d'academie. Cette aide est exempte d'interet et remboursable au plus tard dix ans apres la fin des etudes pour lesquelles elle a ete consentie. Le pret est alloue par un comite academique specialise, dans la limite des credits prevus a cet effet et selon la situation sociale des postulants. Le montant de ces prets est comparable a celui des bourses d'enseignement superieur du ministere de l'education nationale, de la jeunesse et des sports. Le quasi-doublement des moyens affectes aux prets d'honneur et mis a la disposition des recteurs pour la cloture de l'exercice 1988 (34,3 MF au lieu de 18,2 MF prevus initialement) leur ont permis d'attribuer des prets plus nombreux et/ou d'un montant plus eleve et de repondre a l'attente des etudiants qui n'ont pu obtenir une bourse. D'autres mesures relatives au developpement d'un systeme de prets d'etudes dans l'enseignement superieur pourraient etre envisagees dans le cadre de la reflexion actuellement en cours sur les moyens d'ameliorer et de rationaliser le systeme d'aides directes aux etudiants, d'autant qu'il semble que ceux-ci soient disposes a emprunter des lors que des conditions avantageuses leur seraient proposees.

Données clés

Auteur : [M. Mandon Thierry](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16436

Rubrique : Enseignement superieur

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 juillet 1989, page 3350